



La FHF Hauts-de-France alerte sur la situation des établissements sanitaires et médico-sociaux publics de la région après 18 mois de crise sanitaire

Conférence de presse - 30 septembre 2021

DOSSIER DE PRESSE

Contact presse :

Clémence de Saint Stéban – Chargée de communication FHF Hauts-de-France

clemence.desaintsteban@chru-lille.fr / 03 62 94 38 49

www.fhf-hdf.fr / Twitter : [@laFHF_HDF](https://twitter.com/laFHF_HDF)

Alors que l'épidémie de Covid-19 régresse depuis plusieurs semaines dans la région Hauts-de-France, nous serions tentés de croire que les établissements hospitaliers et médico-sociaux publics bénéficient d'un peu de répit : pourtant, la situation est toute autre, et les sujets d'inquiétudes ne manquent pas en cette rentrée, qu'il s'agisse des difficultés majeures en termes de ressources humaines, ou des nombreux sujets financiers et organisationnels qui s'additionnent en sortie de crise.

Une alerte majeure sur les difficultés de ressources humaines

> Notre service de santé public : un bien commun et une grande fierté

La pandémie de Covid-19 a mis en évidence les dysfonctionnements et les carences de notre système de santé, mais elle a aussi été la **révélatrice de l'extraordinaire réactivité et adaptabilité de son service public, et de l'engagement et de la résilience sans faille de ses professionnels**, dans les hôpitaux comme dans les établissements médico-sociaux.

Personnels médicaux, paramédicaux, techniques, logistiques, administratifs, **tous ont fait preuve d'une implication totale, mais aussi d'une très grande ingéniosité** face aux difficultés et pénuries multiples qu'ils ont rencontrées.

Plus que jamais, la FHF Hauts-de-France est très fière de représenter ses 174 établissements adhérents, centres hospitaliers et établissements sociaux et médico-sociaux, et leurs 91 000 professionnels.

> Obligation vaccinale : la confirmation d'un engagement au service de tous

Le personnel hospitalier et médico-social public de la région est aujourd'hui vacciné en moyenne à 95%. Si bien sûr les situations sont disparates, les taux pouvant aller de 90 à 100% selon les établissements, ce chiffre est le révélateur d'un **très grand engagement des professionnels publics des Hauts-de-France, déjà très impliqués pendant 18 mois de crise sanitaire, comme pendant toute la campagne de vaccination.**

Pourtant malgré cet engagement, les problématiques de ressources humaines sont nombreuses, et s'accumulent.

> Des professionnels pourtant épuisés et en perte de sens

Tout au long de la crise, les personnels hospitaliers et médico-sociaux publics ont su faire preuve d'une résilience et d'une capacité d'adaptation extraordinaires, qui ont mis en lumière **le caractère indispensable et l'utilité sociale de leurs métiers.**

Après avoir été tant investis, et applaudis pendant des semaines, les tensions et les agressions à leur égard se multiplient désormais.

Epuisés par ces 18 mois de crise, et par la pénibilité de leurs conditions de travail, couplée au manque de reconnaissance de leur engagement, de nombreux professionnels perdent aujourd'hui le sens de leur action, ce qui entraîne une montée de l'absentéisme.

> Une hausse de l'absentéisme

La FHF Hauts-de-France, alertée par plusieurs de ses adhérents, a ainsi mené une enquête flash sur le mois de septembre 2021 (résultats en annexe), pour connaître leur taux d'absentéisme en comparaison de celui de 2019.

Sur 95 établissements répondants (dont 45 centres hospitaliers et 50 établissements médico-sociaux), **le taux d'absentéisme se situe en moyenne à 10.5, soit une hausse de 4% par rapport à 2019.**

Dans le secteur hospitalier, il est de 9.71, avec une hausse de 2% par rapport à 2019, et dans le secteur médico-social, de 11.63, soit 6% d'augmentation.

Ces taux élevés d'absentéisme, révélateurs de l'épuisement des professionnels, se cumulent à des difficultés de recrutement qui s'étendent.

> Des problématiques fortes de recrutement

Si les questions de démographie médicale étaient déjà récurrentes depuis plusieurs années, les difficultés de recrutement se portent désormais également sur l'ensemble du personnel soignant ; médecins, mais aussi infirmiers (IDE), ou aides-soignants (AS).

La FHF Hauts-de-France a donc également interrogé ses établissements adhérents sur le nombre de postes vacants d'IDE et d'AS au sein de leur établissement.

Avec 95 établissements répondants, soit un peu plus de la moitié des établissements hospitaliers et médico-sociaux publics de la région Hauts-de-France, ce sont déjà près de 320 postes d'IDE et plus de 210 postes d'aides-soignants qui ne sont pas pourvus.

Ces difficultés se retrouvent dans tous les hôpitaux de la région, quelle que soit leur taille, mais **sont encore plus marquées dans les établissements médico-sociaux, EHPAD et établissements assurant la prise en charge du handicap.**

> Un impact sur le fonctionnement des services, et la continuité des soins

Ces difficultés de recrutement et d'absentéisme impactent les organisations des services, et le bon fonctionnement des structures, entraînant la **très profonde inquiétude du secteur : à terme, quelles conséquences sur la continuité des soins ?** Comment continuer à assurer à l'avenir des prises en charge sécurisées et de qualité, pour toutes et tous ?

> La nécessité de redonner du souffle et de la confiance

La FHF alerte depuis de nombreuses années sur les besoins de relancer l'attractivité du secteur. Si le Ségur de la santé marque une première avancée en termes de revalorisations salariales, il ne sera pas suffisant à compenser les conséquences aggravées de 18 mois de crise sanitaire.

L'engagement des professionnels du secteur public doit être reconnu, et leurs métiers revalorisés à la hauteur des missions qu'ils remplissent.

Cela pourra permettre une augmentation des effectifs, qui est indissociable de cette reconnaissance. Dans le secteur médico-social par exemple, alors qu'est annoncé le recrutement de 10 000 postes en EHPAD sur 5 ans, ce sont en réalité 20 000 postes par an pendant 5 ans qu'il faudrait créer.

La FHF Hauts-de-France effectue un travail de fond sur ce sujet depuis de nombreuses années, en lien avec le Conseil régional et l'ANFH :

- en participant au Schéma régional des formations sanitaires et sociales, et en anticipant les besoins de formation en région,

- en analysant les besoins sanitaires et médico-sociaux actuels et à venir de la région, et les métiers en tension. Une cartographie régionale est ainsi en cours de réalisation par l'ANFH Hauts-de-France, en partenariat avec la FHF,
- en développant l'expérimentation de l'apprentissage dans la Fonction Publique Hospitalière.

Si les difficultés de ressources humaines sont un grand sujet de préoccupation pour les établissements hospitaliers et médico-sociaux publics de la région, la crise sanitaire laisse également derrière elle des tensions financières et organisationnelles.

Des tensions organisationnelles et financières aggravées par la crise

> Une reprise partielle de l'activité, tant dans les hôpitaux que dans les EHPAD

La sortie de la crise sanitaire s'avère très complexe pour les établissements publics ; le Covid-19 a bouleversé certaines organisations, et empêche aujourd'hui le retour de l'activité classique de soins tant attendue.

Les déprogrammations massives entraînées par les vagues successives de l'épidémie doivent aujourd'hui être rattrapées, pour éviter tant que possible des retards d'accès aux soins déjà parfois engagés.

La reprise de l'activité est pourtant difficile, avec la mise en place de mesures sanitaires empêchant ce rattrapage, notamment les chambres doubles transformées en chambres simples.

Dans les EHPAD, les taux d'occupation peinent à remonter, et certains sont aujourd'hui vides à 50%. Alors qu'ils ont œuvré pendant des mois à la protection de leurs résidents, ces établissements ont pourtant souffert d'un traitement médiatique désastreux, relevant parfois de l'acharnement, qu'ils peinent aujourd'hui à faire oublier.

> Des tensions financières actuelles et à venir

Après 18 mois de crise sanitaire, où l'Hôpital public a assuré la prise en charge de 83% des patients hospitalisés pour Covid-19, la situation financière des établissements est toujours tendue et nombre d'entre eux sont confrontés à des difficultés de trésorerie très préoccupantes.

Si la garantie de financement a bien été obtenue pour l'année 2021, et que l'ONDAM pour 2022 est en progression de 2.6% - hors Ségur de la santé et Covid-19 (*soit 2.7% pour les établissements de santé, 4.2% pour les établissements et services pour personnes âgées, et 4.7% pour celles en situation de handicap*), l'effort annoncé risque de ne pas être suffisant.

Avec une hausse de l'inflation estimée à 2%, les établissements, déjà fragilisés financièrement avant la crise, ont besoin de garanties fortes.

La FHF demande la sécurisation des ressources 2021 des établissements publics, avec :

- la couverture intégrale des surcoûts engendrés par la crise sanitaire (dépenses, pertes de recettes, vaccination, passe sanitaire...)

- la garantie de la restitution totale de la sous-exécution constatée sur l'enveloppe des hôpitaux publics, du fait des déprogrammations massives et des difficultés à retrouver un niveau d'activité normal en raison d'une très forte contribution aux prises en charge Covid.

- la garantie du financement intégral des mesures RH du Ségur de la santé.

Au-delà de 2022, les établissements ont également besoin d'un cadrage financier pluriannuel dans le cadre de lois de programmation santé et autonomie, pour leur permettre une visibilité, et la relance des investissements.

Il s'agit d'un enjeu stratégique, budgétaire et de confiance.

> La question spécifique de la psychiatrie

Alors que viennent de se tenir les Assises de la santé mentale et de la psychiatrie, **la discipline vit une crise majeure, que nul ne peut plus ignorer.**

Les difficultés sont nationales, mais démultipliées dans notre région : pénurie médicale et paramédicale gravissime, politique générale éloignée des réalités, modalités de formation peu adaptées, réforme du financement indispensable pour compenser les écarts faramineux entre secteur public et privé...

Si la situation était déjà préoccupante avant-crise, les derniers mois l'ont encore clairement aggravée.

La **hausse des demandes de prise en charge** est radicale, et les listes d'attentes s'allongent de façon drastique. De plus, ces demandes de consultation concernent très souvent de **nouveaux patients, jusqu'alors inconnus des services**, ce qui entraîne une croissance forte des besoins, à moyens constants, dans un système déjà très en tension.

La FHF propose 5 axes majeurs, pour faire de cette spécialité une priorité nationale : renforcer l'attractivité des métiers, organiser le rattrapage des financements pour le secteur public, renforcer la territorialisation des parcours, améliorer les droits des patients et la qualité des prises en charge, et lancer une campagne d'information à destination du grand public.

Tirer ensemble les enseignements d'une crise sans précédent

En juin 2021, alors que l'épidémie régressait de façon significative dans la région, **la FHF Hauts-de-France est allée à la rencontre des professionnels de plusieurs de ses établissements adhérents afin de tirer les enseignements de cette crise, en recueillant l'expérience et les attentes de leurs équipes.**

[Un document de synthèse a été réalisé à partir de ces rencontres](#), dont les principales conclusions tiennent en 6 points :

1. L'Hôpital public, un rempart contre l'épidémie, un rôle sanitaire indispensable
2. Redonner du sens aux personnels, véritables héros de cette crise
3. Donner les moyens à L'Hôpital de poursuivre sa mission de service public
4. Agir rapidement pour un accompagnement du Grand âge à la hauteur des attentes
5. Repenser la gouvernance, l'organisation territoriale et les parcours de soins au service du patient.
6. Prendre en compte les disparités régionales et territoriales

« Véritable rempart contre l'épidémie, le rôle incontournable de l'Hôpital public a été reconnu par tous. Il doit désormais être au centre des réflexions de l'après-Covid, et bénéficier de la reconnaissance qu'il mérite et des moyens nécessaires à la réalisation de ses missions. »

Rémi PAUVROS, Président de la FHF Hauts-de-France

Un sujet d'alerte plus spécifique : La Proposition de loi visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels

La Proposition de loi visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers a été votée en première lecture par le Sénat le 23 septembre dernier, et sera prochainement discutée en Commission Mixte Paritaire.

La FHF Hauts-de-France s'était associée aux 5 SAMU de la région afin d'alerter les sénateurs sur le danger que représente pour nos concitoyens certains articles de cette proposition de loi, et notamment son article 31, visant à instituer un numéro unique d'appel d'urgence.

Le nouveau texte voté au Sénat conforte en effet la poursuite d'une expérimentation visant à mettre en place un unique numéro alliant santé et sécurité, en excluant la possibilité initiale de regrouper les centres 15 et permanence de soins.

En France, 70% des appels aux numéros d'urgences concernent des questions de santé.

L'expérimentation telle qu'envisagée ferait perdre à notre système de soins fluidité et efficacité, entraînant également un danger réel pour nos concitoyens.

Seul un professionnel de santé peut déterminer si une situation relève ou non d'une urgence médicale : ce n'est pas du ressort de services non médicaux, et encore moins de celui des patients.

La régulation médicale des soins non programmés aujourd'hui appliquée au sein des SAMU Centres 15 permet le plus juste soin pour les patients, et une utilisation raisonnée des moyens opérationnels, notamment de transports sanitaires.

La mise en place d'un numéro unique, mettant à mal cette régulation médicale, conduirait à de potentiels retards de prises en charge intolérables, ainsi qu'à des engagements d'ambulances inutiles et un engorgement supplémentaire de nos services d'urgences, déjà sur-sollicités de façon chronique, pour des patients ne nécessitant pas spécifiquement de soins hospitaliers.

L'expérimentation du Service d'Accès aux Soins (SAS) dans 22 sites pilotes depuis le début de l'année 2021, dont deux dans notre région, à Lille et Amiens, renforce en revanche la possibilité d'un soin adapté et cohérent. En coordonnant la ville et l'hôpital, ce service permet d'apporter une réponse graduée à l'ensemble des situations sanitaires en fonction de leur gravité, et participe à améliorer le service rendu à nos concitoyens.

La FHF, au nom de toute la communauté hospitalière, milite pour la création d'un double numéro sous la forme de deux plateformes interconnectées :

- **un numéro unique « sécurité »**, reliant tous les services polices-secours

- **un numéro unique « santé »**, déjà expérimenté au travers du SAS, alliant médecine d'urgence et médecine libérale, et permettant d'apporter à chaque patient une réponse médicale pertinente et graduée, ainsi que les meilleures chances en cas d'urgence vitale.

Seule cette configuration pourra garantir le maintien d'un égal accès aux soins pour nos concitoyens, ainsi qu'une efficacité réelle pour notre système de secours et d'urgences.